

**Sujet :** [INTERNET] Projet éolien à BALANZAC (17600)

**De :** Pascale Chambraud <pascale.chambraud@yahoo.com>

**Date :** 14/05/2024 18:45

**Pour :** "pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr" <pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr>

### **PROJET EOLIEN A BALANZAC**

Si la sortie des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables sont des impératifs pour lutter contre les changements climatiques, il s'agit néanmoins de veiller à ce que l'éolien ne représente pas une nouvelle menace sur la biodiversité.

Il est connu que le développement de l'éolien est susceptible de générer des impacts sur les oiseaux, les chauves-souris et de nombreuses autres espèces animales terrestres sans négliger l'espèce humaine.

Pour Balanzac, ces éoliennes seront de véritables verrues qui seront visibles de très loin, y compris depuis des sites remarquables (église de Ste Gemme, tour de l'Isleau, marais environnants...). Elles entraînent des travaux disproportionnés compte tenu des petites routes qui devront être empruntées. Elles généreront inévitablement les riverains immédiats, les habitants des lieux environnants et gêneront définitivement les zones encore préservées à ce jour.

En conclusion, il est évident que ce projet est contraire au bon sens et nous en demandons l'annulation pure et simple.

Plutôt que de construire de nouvelles éoliennes qui risquent d'entraîner de nouveaux désagréments pour l'environnement, il est temps d'envisager d'autres façons de vivre et de consommer. Rappelons que l'énergie la plus propre est bien celle que l'on ne consomme pas. La réduction de nos besoins énergétiques (sobriété et efficacité) est, en ce sens, primordiale. Continuer de construire de nouveaux équipements ne fera qu'inciter à consommer toujours plus alors qu'il est grand temps de se comporter différemment, collectivement et individuellement, en ayant conscience de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures.

De nouvelles valeurs sont à mettre en pratique en osant dès maintenant stopper ces constructions de nouveaux équipements inutiles et dangereux pour l'avenir.

Pascale CHAMBRAUD - Nicole GAUDRU

17600 BALANZAC

████████████████████

**Sujet :** [!! SPAM] [INTERNET] Contribution enquête publique  
**De :** Didier GAMBERT <gambert.didier@orange.fr>  
**Date :** 14/05/2024 20:43  
**Pour :** pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire instructeur,

Je tiens, par ce courrier, à exprimer ma totale et irréductible opposition à la réalisation du projet éolien « Les Rouches », dont l'implantation est prévue sur les communes de Sainte Gemme et de Balanzac, et ce pour les raisons suivantes :

Des raisons personnelles d'abord, « égoïstes » si l'on veut : J'habite, nous habitons avec ma famille dans un hameau situé à une distance d'environ 900 mètres des installations prévues. Étant donné la taille des machines (200 mètres de haut, en bout de pale, les plus hautes du département !) les nuisances que nous aurons à supporter, je parle en mon nom et au nom de ma famille, seront considérables : vue dégradée, impossibilité de ne pas voir les éoliennes, bruit potentiel, ombres mouvantes au lever du soleil, troubles et nuisances divers... Bref, il n'y a que des désagréments à attendre d'un tel projet, sans parler du saccage des environs à l'occasion des travaux prévus : mise en place de chemins provisoires, allers et venues de véhicules de chantier.

Deuxièmement : nous avons acquis et rénové soigneusement dans ce hameau une ferme du XVIIIe siècle, dont le style et l'esthétique correspondent aux canons de l'architecture rurale en Charente maritime. Tout cela a un coût : c'est l'investissement de toute une vie.

Un investissement réduit à néant par le projet éolien des « Rouches ». Qui voudra désormais acquérir cette demeure ? À quel prix ? Qui nous dédommagera du préjudice subi ? La société « porteuse du projet » ? la commune de Balanzac ? la communauté de communes ? Ne pouvons-nous pas nous considérer légitimement comme victimes de ce projet ?

Des raisons plus générales : nous sommes en Saintonge maritime. Le paysage se caractérise par sa platitude, par ses horizons dégagés. Il a été évoqué par des écrivains tels que Pierre Loti et Eugène Fromentin. Je considère qu'implanter des éoliennes de 200 mètres de haut au cœur de ce territoire constitue un saccage, un manque de respect total envers ces artistes qui ont chanté les paysages de l'Aunis et de la Saintonge, ont contribué et contribuent encore à sa notoriété.

De plus, des monuments remarquables se trouvent à proximité : l'abbaye de Sablonceaux qui constitue une attraction touristique patrimoniale, la Tour de l'Isleau, qui date du XIIIe siècle, à proximité immédiate de la future installation, l'église de Sainte Gemme, l'église de Corme-Royal, édifice remarquable le château de Balanzac, édifié au XVIe siècle. Saintes n'est pas loin avec ses édifices inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, Rochefort non plus, ainsi que Royan. J'ajoute que le « pays de Pierre Loti », le château de la Roche Courbon ainsi que son parc, son bourg pittoresque se trouvent également à proximité.

D'où que l'on vienne, dans un département touristique, déjà saturé d'éoliennes dans sa partie nord, on ne pourra échapper à la vue de ces « machines ». Je pense que leur installation nuira au développement touristique du secteur. Les

communes de Balanzac et de Sainte-Gemme ainsi que tout le secteur environnant perdront en attractivité. Une moindre installation de familles nouvelles sur ces territoires conduira à la fermeture de services publics, d'écoles, de commerces ainsi qu'à une forme de désertification, alors que le fait de se trouver à proximité de la mer, de Royan, conduirait, en l'absence d'éoliennes monstrueuses, à une attractivité naturelle du secteur.

Le projet des « Rouches » est donc, pour ces raisons, totalement néfaste de mon point de vue.

J'ajoute en outre que l'implantation est prévue à proximité d'une ancienne zone de marais, laquelle pourrait constituer un espace naturel remarquable. De nombreuses espèces d'oiseaux sont présentes sur le secteur, ou y passent : grues cendrées, cigognes, busard des roseaux. De plus le secteur est fréquenté par des oiseaux nocturnes : chouette effraie, chouette hulotte qui trouvent asile dans de vieux bâtiments, chauve-souris...

La simple survie de ces espèces dans le secteur est menacée par l'implantation des éoliennes. Il est de notoriété publique que les oiseaux figurent parmi les victimes de leurs pales gigantesques.

Pour finir, le projet me semble entaché d'un vice démocratique : la population locale n'a pas été consultée. Il me semble que des décisions de cette importance, qui vont à ce point perturber la vie des riverains, avoir des conséquences concrètes sur la valeur des biens immobiliers, mériteraient d'être soumises au vote direct de la population. Cela n'a pas été le cas.

De mon point de vue, le bien-être des habitants de la commune n'a pas été pris en considération.

Pour finir, une question : la « Société les Rouches » « porteuse du projet » existera-t-elle encore quand sera venu le moment de démanteler les éoliennes ? La charge n'en incombera-t-elle pas alors aux seules communes de Balanzac et Sainte-Gemme ?

Monsieur le Commissaire instructeur, j'espère que ces arguments, que j'irai vous présenter de vive voix, retiendront votre attention. Je vous adresse mes salutations les plus cordiales.